



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

**RÈGLEMENT N° 1216-22-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1216-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
116 400 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA 305^e AVENUE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier le montant de l'emprunt suite à la réception des soumissions pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code *municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 12 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue ce qui suit :

ARTICLE 1 .

Le titre du règlement est modifié en remplacement le montant de « 116 400 \$ » par « 130 000 \$ ».

ARTICLE 2

L'article 2 est modifié en remplacement le montant de « 116 400 \$ » par « 130 000 \$ ».

ARTICLE 3 .

L'article 3 est modifié en remplacement le montant de « 116 400 \$ » par « 130 000 \$ ».

ARTICLE 4

L'annexe A du règlement 1216-22 est remplacée, par l'annexe ci-jointe.

ADOPTÉ

Yves Dagenais, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2022-04-xxx	12 avril 2022
Dépôt du projet de règlement :	2022-04-xxx	12 avril 2022
Adoption du règlement :	2022-05-xxx	10 mai 2022
Avis public de la tenue de registre		
Tenue du registre :		
Approbation par le MAMH :		
Avis public d'entrée en vigueur :		



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE A



Répartition locale

Rue : 305^e Avenue

Longueur : 500 m

Pavage	89 408.19 \$
Gravier	900.00 \$
Mise à niveau finale	6 226.30 \$
Mise à niveau accotement	13 305.00 \$

	109 839.49 \$
Imprévus (10%)	10 983.95 \$
Sous-total	120 823.44 \$
Taxes nettes	6 026.07 \$
TOTAL	126 849.51 \$
Frais d'intérêt 2 %	2 536.99 \$
GRAND TOTAL	129 386.50 \$

<hr/>	
Alexandre Dumoulin Directeur des travaux publics	16-mars-22